

Numericable-SFR

Comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 septembre 2015

Numericable-SFR
1, Square Béla Bartók
75015 Paris

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

	Période de neuf mois close le	
<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité¹
Chiffre d'affaires	8 295	995
Achats et sous-traitance	(2 890)	(236)
Autres charges opérationnelles	(1 889)	(220)
Charges de personnel	(610)	(86)
Amortissements et dépréciations	(1 713)	(230)
Autres charges et produits non récurrents	(116)	(10)
Résultat opérationnel	1 077	213
Produits financiers	656	5
Coût de l'endettement brut	(570)	(335)
Autres charges financières	(28)	(98)
Résultat financier	58	(427)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4	-
Résultat avant impôt	1 139	(214)
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	(140)	36
Résultat net des activités poursuivies	998	(178)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-
Résultat net	998	(178)
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	991	(178)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7	(0)
 Résultat net par action		
- de base	2,15	(1,43)
- dilué	2,14	(1,43)

¹ Se référer à la note 17 - Information retraitée

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité
Résultat net	998	(178)
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :</i>		
Réserves de conversion	(1)	-
Couverture de flux de trésorerie	99	(207)
Impôt lié	(37)	79
Autres éléments liés aux entités mises en équivalence	2	-
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>		
Écarts actuariels	-	-
Impôt lié	-	-
Autres éléments du résultat global	1 060	(306)
<i>Dont :</i>		
Résultat global, part du groupe	1 053	(306)
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	7	-

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité ¹
ACTIF		
Goodwill	12 580	12 580
Immobilisations incorporelles	4 232	4 558
Immobilisations corporelles	5 645	5 897
Titres mis en équivalence	136	130
Actifs financiers	1 767	1 003
Impôts différés actifs	262	497
Autres actifs non courants	59	50
Actifs non courants	24 681	24 713
Stocks	265	256
Créances clients et autres créances	2 560	2 730
Créances d'impôts sur les sociétés	152	252
Actifs financiers courants	6	133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	284	620
Actifs courants	3 267	3 991
Total Actif	27 948	28 704

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité ¹
PASSIF		
Capital social	438	487
Primes d'émission	7 845	9 748
Réserves	(1 183)	(2 270)
Capitaux propres, part du groupe	7 100	7 965
Intérêts ne donnant pas le contrôle	11	10
Capitaux propres consolidés	7 111	7 975
Emprunts et autres dettes financières long terme	14 052	12 539
Autres passifs financiers non courants	195	810
Provisions non courantes	339	327
Impôts différés passifs	2	43
Autres passifs non courants	527	583
Passifs non courants	15 114	14 302
Emprunts et dettes financières court terme	114	179
Autres passifs financiers	187	99
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 570	5 014
Dettes d'impôts sur les sociétés	0	217
Provisions courantes	275	311,5
Autres passifs courants	577	607
Passifs courants	5 723	6 428
Total Passif	27 948	28 704

¹ Se référer à la note 17 - Information retraitée

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres, part du groupe					Total	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global ¹	Total			
Situation au 31 décembre 2013	124	2 108	(1 977)	(2)	253	0	254	
Dividendes payés								
Résultat global	-	-	(178)	(129)	(306)	(0)	(306)	
Rémunération en actions	-	-	3	-	3	-	3	
Rachat d'actions propres	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)	
Autres mouvements	-	-	(0)	-	(0)	(0)	(0)	
Situation au 30 septembre 2014	124	2 108	(2 153)	(131)	(52)	0	(51)	
Dividendes payés								
Résultat global	-	-	3	21	24	-	24	
Émissions d'actions nouvelles	266	4 455	-	-	4 720	-	4 720	
Apports actions SFR	97	3 185	-	-	3 282	-	3 282	
Rémunération en actions	-	-	2	-	2	-	2	
Rachat d'actions propres	-	-	1	-	1	-	1	
Autres mouvements	-	-	(12)	-	(12)	9	(3)	
Situation au 31 décembre 2014	487	9 748	(2 161)	(109)	7 964	10	7 975	
Dividendes payés	-	-	-	-	-	(7)	(7)	
Résultat global	-	-	991	62	1 053	7	1 060	
Rémunération en actions	-	-	7	-	7	-	7	
Réduction de capital par annulation des actions propres	(49)	(1 899)	1 948	-	-	-	-	
Rachat d'actions propres	-	-	(1 949)	-	(1 949)	-	(1 949)	
Autres mouvements	-	(4)	28	-	24	1	25	
Situation au 30 septembre 2015	438	7 845	(1 135)	(48)	7 100	11	7 111	

¹ Se référer à la note 11.3 pour le détail des réserves liées aux autres éléments du résultat global

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	Période de neuf mois close le	
	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité ¹
Résultat net, part du groupe	991	(178)
<i>Neutralisations :</i>		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	7	-
Amortissements et provisions	1 689	225
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	(0)
Résultat de cession d'immob. corporelles et incorporelles	59	(4)
Résultat financier	(58)	427
Charges (Produits) d'impôts sur les sociétés	140	(36)
Autres éléments non monétaires	10	3
Impôts payés	(123)	(1)
Variation du besoin en fonds de roulement	(95)	(47)
Flux nets des activités opérationnelles	2 618	390
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 238)	(275)
Acquisition d'entités consolidées nette de trésorerie acquise	(2)	-
Ajustement de prix des titres SFR et Virgin	121	-
Acquisition d'autres immobilisations financières	(12)	(2)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	4
Cession d'entités consolidées nette de trésorerie cédée	-	-
Cession d'autres immobilisations financières	11	-
Variation du BFR lié aux immobilisations corporelles et incorporelles	(213)	(1)
Variation des quasi-disponibilités	-	(8 894)
Flux nets des activités d'investissement	(1 319)	(9 168)
Rachat d'actions propres	(1 948)	-
Augmentations de capital	0	-
Dividendes versés	(7)	-
Souscription d'emprunts ²	1 587	11 651
Remboursement d'emprunts ³	(828)	(2 638)
Intérêts payés	(549)	(216)
Autres flux des activités financières ⁴	115	(106)
Flux nets des activités de financement	(1 632)	8 691
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(332)	(87)
Effet de change sur la trésorerie en devises étrangères	0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période ⁵	583	101
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période	251	14
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>284</i>	<i>14</i>
<i>dont découverts bancaires</i>	<i>(33)</i>	<i>0</i>

- ¹ *Se référer à la note 17 - Information retraitée*
- ² *Au 30 septembre 2015, correspond principalement au tirage réalisé sur le RCF au cours du premier semestre 2015 et aux nouvelles tranches des emprunts bancaires signées en juillet 2015.
Au 30 septembre 2014, correspond principalement aux dettes levées dans le cadre de l'acquisition de SFR pour 11 653 millions nets des frais sur emprunts décaissés pour 77 millions d'euros.*
- ³ *Au 30 septembre 2015, correspond principalement au remboursement en juillet 2015 des 800 millions d'euros de RCF tirés au cours du premier semestre
Au 30 septembre 2014, correspond principalement aux dettes éteintes lors du refinancement de mai 2014 pour 2 638 millions d'euros.*
- ⁴ *Au 30 septembre 2015, correspond principalement à la trésorerie reçue dans le cadre des contrats de titrisation (59 millions d'euros), de reverse factoring (41 millions d'euros) et aux dépôts de garantie reçus des clients (35 millions d'euros).
Au 30 septembre 2014, correspond principalement aux frais d'extinction des dettes remboursées en mai 2014 pour 89 millions d'euros.*
- ⁵ *Ce montant a été retraité de 37 millions à la hausse au 1er janvier 2015 pour tenir compte (i) d'un changement de présentation de la trésorerie qui inclut désormais les découverts bancaires de sorte que la position de trésorerie reflétée dans le tableau des flux de trésorerie ci-avant est nette des découverts bancaires et (ii) d'un reclassement dans la trésorerie d'ouverture d'effets à recevoir.*

NOTES AUX COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES CONDENSES

1	Base de préparation des comptes consolidés	8
2	Périmètre de consolidation	10
3	Evénements significatifs à fin septembre 2015	10
4	Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté	12
5	Informations sectorielles	12
6	Résultat financier	13
7	Impôts sur le résultat	13
8	Résultat par action	13
9	Goodwill	14
10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	15
11	Capitaux propres	16
12	Passifs financiers	17
13	Litiges	18
14	Engagements et obligations contractuelles	20
15	Transactions avec les parties liées	20
16	Entité consolidante	20
17	Information retraitée	20
18	Evénements postérieurs à la clôture	24
19	Information financière proforma condensée consolidée	25

1 Base de préparation des comptes consolidés

Numericable-SFR (ci-après « **la Société** » ou « **le Groupe** ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Issu du rapprochement entre Numericable et SFR, le Groupe Numericable-SFR a pour ambition de créer, à partir du premier réseau en fibre optique et d'un réseau mobile de premier plan, le leader national de la convergence du Très Haut Débit fixe-mobile.

Opérateur global, Numericable-SFR est présent sur tous les segments du marché français des télécommunications grand public, entreprises, collectivités et marché de gros.

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par Numericable-SFR pour l'arrêté intermédiaire au 30 septembre 2015 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2014.

1.1 Base de préparation des informations financières

Les comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 septembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 9 novembre 2015.

Les comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 septembre 2015 ont été établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

Ils doivent être lus en association avec les comptes consolidés annuels 2014 du Groupe.

Les comptes intermédiaires consolidés condensés ont été établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2014, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34, d'un changement de méthode comptable et d'une harmonisation de règles de gestion présentés ci-dessous, et de l'application des nouvelles normes mentionnées en Note 1.3.

- Changement de méthode comptable

Afin d'améliorer son information financière et d'assurer une homogénéité de traitement entre les sociétés du groupe Altice, le Groupe a choisi d'activer, en conformité avec la norme IAS 38 et en cohérence avec les textes normatifs à venir, la rémunération d'acquisition des clients pour les forfaits avec engagement à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'incidence du changement de méthode n'est pas matérielle sur l'information financière comparative présentée sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2014. Toutefois, l'information financière proforma intermédiaire condensée présentée en note 19 a été retraitée de l'incidence du changement de méthode. Par ailleurs, un actif incorporel d'une valeur nette comptable de 91 millions d'euros a été reconnu provisoirement au 31 décembre 2014 au titre de la rémunération d'acquisition, dans le cadre de l'affectation du goodwill lié à l'acquisition de SFR et Virgin Mobile. Ces impacts sont matérialisés dans la note 17 – Information financière.

- Harmonisation des règles de gestion

Dans le cadre de l'acquisition de SFR et pour rester homogène avec les principes retenus par le Groupe Numericable-SFR, le Groupe a procédé également à une harmonisation des règles d'estimation et d'activation des coûts internes liés aux développements réseaux et systèmes d'information, aux coûts de mise en place des Frais d'Accès aux Services et aux coûts de reconditionnement des box rendues par les clients. A ce titre, un actif incorporel d'une valeur nette comptable de 271 millions d'euros a été reconnu provisoirement au 31 décembre 2014, dans le cadre de l'affectation du goodwill lié à l'acquisition de SFR. Ces impacts sont matérialisés dans la note 17 – Information financière.

- Changement de présentation des états financiers consolidés

Afin d'améliorer son information financière et d'assurer une homogénéité de présentation des états financiers entre les sociétés du Groupe Altice, le Groupe Numericable-SFR a modifié la présentation de ses états financiers. Le passage entre l'ancien et le nouveau format des comptes comparatifs au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2014 est détaillé en note 17.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites en Note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2014. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 septembre 2015 pourraient être sensiblement modifiées lors des prochains arrêts, et les valeurs réelles pourront être différentes des valeurs estimées.

1.3 Nouvelles normes et interprétations

Textes appliqués au 1^{er} janvier 2015

L'interprétation IFRIC 21 – *Taxes prélevées par une autorité publique* est applicable de manière rétrospective à compter du 1er janvier 2015. Cette interprétation clarifie la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et traite spécifiquement de la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible imposé par les autorités publiques aux entreprises selon des dispositions légales ou réglementaires, à l'exception notamment de l'impôt sur les résultats et de la TVA.

Son application a ainsi pu conduire, le cas échéant, à modifier l'analyse du fait générateur de la reconnaissance du passif. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 et de l'information financière comparative.

L'application au 1^{er} janvier 2015 des autres normes et amendements d'application obligatoire (listés ci-dessous) n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes intermédiaires consolidés condensés du Groupe :

- Amendements IAS 19 : Cotisation des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013 (cycles 2010-2012 et 2011-2013).

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 septembre 2015 et non appliqués par anticipation

Parmi ces textes, ceux qui sont susceptibles de concerner le Groupe sont :

- la Norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* sur la comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients, applicable au 1^{er} janvier 2018.
- La Norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces normes, interprétations et amendements sur l'état de performance financière, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des comptes.

1.4 Saisonnalité de l'activité

Concernant l'activité B2C mobile, la période de fin d'année est une période de ventes extrêmement sensible. Concernant l'activité B2C fixe, les revenus sont essentiellement fondés sur une tarification mensuelle fixe et ne sont donc pas soumis à des variations saisonnières significatives. La croissance du nombre de clients est généralement plus importante de septembre à janvier, reflétant une plus grande propension des foyers à s'équiper lors des périodes de rentrée scolaire et de fin d'année.

Le nombre de clients B2B augmente généralement en juin et en décembre qui correspond à la période d'établissement des budgets des entreprises privées et du secteur public, alors que les revenus des services de téléphonie B2B ont tendance à suivre le rythme des vacances scolaires, avec des périodes de faible activité correspondant aux vacances d'été et d'hiver ainsi qu'aux jours fériés du mois de mai, mais cette baisse n'est pas significative.

2 Périmètre de consolidation

Sur la période de 9 mois close le 30 septembre 2015, il n'y a pas eu de variation significative du périmètre de consolidation, tel que détaillé en Note 35 des comptes consolidés 2014 du Groupe.

3 Evénements significatifs à fin septembre 2015

3.1 Protocole d'accord signé avec Vivendi le 28 février 2015

Le 18 février 2015, Numericable-SFR et son actionnaire majoritaire Altice ont déposé une offre ferme en vue du rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi dans Numericable-SFR, sur la base d'un prix par action de 40 euros, représentant un montant total d'environ 3,9 milliards d'euros.

Le 27 février 2015, le Conseil de surveillance de Vivendi a accepté l'offre de Numericable-SFR, conduisant aux accords définitifs relatifs au rachat de la participation de 20% détenue par Vivendi.

L'acquisition a été réalisée le 6 mai 2015 pour moitié par Numericable-SFR, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 28 avril 2015, assortie d'un paiement comptant, et pour l'autre moitié par Altice.

Le rachat d'actions opéré par Numericable-SFR, pour un montant total de 1 948 millions d'euros, a été financé au travers d'un tirage du RCF (dont le montant disponible a été porté de 750 millions d'euros à 1 125 millions d'euros courant 2015) de 1 050 millions d'euros et de la trésorerie disponible du Groupe pour le solde.

Le conseil d'administration du 28 mai 2015 a décidé l'annulation des actions auto-détenues (soit 48 693 922 actions), qui s'est traduite par une diminution des capitaux propres consolidés de 1 948 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de l'accord conclu avec Vivendi :

- (i) Vivendi a versé début mai 2015 à Numericable-SFR 116 millions d'euros en application de la procédure d'ajustement de prix convenue entre les parties au titre de l'acquisition de SFR. Cet ajustement de prix a été comptabilisé de la manière suivante :
 - dans les comptes consolidés « retraités » du Groupe au 31 décembre 2014 : comptabilisation d'une créance envers Vivendi dans la rubrique « Autres actifs

- financiers courants » pour 120 millions d'euros (correspondant à l'ajustement de prix tel qu'évalué en date d'acquisition) en contrepartie d'une diminution du goodwill provisoire reconnu sur l'acquisition de SFR ;
- dans les comptes consolidés au 30 septembre 2015 : constatation d'une charge financière de 4 millions d'euros (présentée en « Autres charges financières »).
- (ii) Vivendi a renoncé définitivement au complément de prix éventuel de 750 millions d'euros qui aurait été dû par Numericable-SFR à Vivendi en cas d'atteinte d'un montant d'EBITDA - Capex au moins égal à 2 milliards d'euros au cours d'un exercice d'ici le 31 décembre 2024. Le Groupe a ainsi constaté un produit financier net de 643,5 millions d'euros (hors effet d'impôt) au cours du premier semestre 2015, correspondant à la valeur actualisée du complément de prix qui figurait dans les passifs financiers non courants du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi qu'un produit d'impôt de 40,5 millions d'euros sur le premier semestre 2015. Les 643,5 millions d'euros ont été reconnus en produit financier dans la mesure où il n'existait pas d'élément indiquant qu'ils faisaient partie du prix d'acquisition des 10% de titres Numericable-SFR rachetés.
- (iii) Vivendi s'est engagé à restituer à SFR, en cas d'invalidation définitive par les autorités fiscales de la fusion de SFR et Vivendi Telecom International (VTI) réalisée en décembre 2011, un montant maximum de 711 millions d'euros qui lui avait été versé par SFR dans le cadre de son intégration fiscale au groupe Vivendi.

3.2 Perquisitions des services de l'Autorité de la Concurrence dans divers locaux du Groupe le 2 avril 2015

Saisie par certains concurrents du Groupe ayant avancé que le Groupe et SFR auraient procédé à une mise en œuvre anticipée de sa décision du 31 octobre 2014 autorisant la prise de contrôle de SFR par le Groupe, l'Autorité de la concurrence a fait procéder, sous le contrôle du juge des libertés, à une perquisition au sein de locaux du Groupe en vue de rechercher des éléments qui seraient susceptibles de caractériser une mise en œuvre anticipée de l'autorisation de cette concentration. Le Groupe conteste les faits mis en avant par ses concurrents.

4 Réconciliation entre le résultat opérationnel et l'EBITDA ajusté

Le tableau suivant présente le passage entre le résultat opérationnel issu des comptes consolidés et l'EBITDA ajusté :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité
Résultat opérationnel	1 077	213
Amortissements et dépréciations	1 713	230
Frais acquisitions SFR et Virgin	13	7
Coûts de restructuration	24	3
Coûts relatifs aux plans de stock-options	7	4
CVAE	62	9
Autres coûts non récurrents	122 ¹	1
EBITDA ajusté	3 019	466

¹ Inclut notamment les plus ou moins-values d'immobilisations corporelles et incorporelles, des coûts liés aux litiges et l'impact sur la période des coûts liés aux renégociations de contrats.

L'EBITDA ajusté est l'indicateur de référence utilisé par le Groupe pour la mesure de la performance. Cet indicateur financier n'est pas défini par les normes IFRS. La définition de l'EBITDA ajusté exclut certains éléments que Numericable-SFR ne considère pas comme appartenant à son activité opérationnelle récurrente.

5 Informations sectorielles

Les tableaux suivants présentent la ventilation du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté selon les trois secteurs opérationnels définis par le Groupe : B2C/B2B/Wholesale.

5.1 Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité
B2C	5 689	591
B2B	1 607	241
Wholesale	999	163
Total	8 295	995

5.2 EBITDA ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité
B2C	1 870	263
B2B	547	55
Wholesale	603	148
Total	3 019	466

6 Résultat financier

Le coût de l'endettement brut correspond aux charges d'intérêts des dettes financières Senior et des instruments dérivés. Il intègre une charge de 85 millions d'euros liée à la variation de juste de valeur des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

Le coût de l'endettement brut étant présenté directement dans l'état de performance financière, les produits financiers et autres charges financières sont détaillés ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014 retraité
Extinction de la dette d'earn-out envers Vivendi	644	-
Produits d'intérêts sur la trésorerie	3	4
Réclamation à l'encontre de Lehman Brothers	-	1
Divers	10	0
Produits financiers	656	5
	-	-
Frais d'extinction des dettes (refinancements)	-	(89)
Ajustement de prix SFR	(4)	-
Provisions et désactualisations	(7)	(1)
Intérêts des passifs financiers hors dettes Senior	(9)	(4)
Divers	(7)	(4)
Autres charges financières	(28)	(98)

7 Impôts sur le résultat

Lors des arrêtés intermédiaires, la charge ou le produit d'impôt sur le résultat est déterminé selon les principes définis par la norme IAS 34, sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice, retraité des éléments ponctuels de la période lesquels sont enregistrés dans la période où ils se sont produits.

8 Résultat par action

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	998	(178)
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions	7	-
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	1 006	(178)

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	30 septembre 2015	30 septembre 2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	464 643 473	123 942 012
<i>Effet des instruments dilutifs :</i>		
Plans d'options de souscription d'actions	5 122 365	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives	469 765 838	123 942 012

9 Goodwill

(en millions d'euros)	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité
Montant comptabilisé, net		
Solde au début de l'exercice	12 580	1 484
Goodwill provisoire sur les acquisitions de SFR et Virgin Mobile	-	11 457
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de LTI Telecom	-	(5)
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill de SFR et Virgin Mobile	-	(355)
Solde à la clôture de l'exercice	12 580	12 580

La valeur nette comptable des goodwill peut être ventilée par segment comme suit :

(en millions d'euros)	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité
Activités B2C	985	985
Activités B2B	493	493
Goodwill provisoires SFR et Virgin Mobile	11 101	11 101
Total	12 580	12 580

Allocation provisoire du goodwill

Compte tenu des dates de finalisation des acquisitions de SFR et de Virgin (respectivement le 28 novembre 2014 et le 4 décembre 2014), les comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 septembre 2015 sont préparés sur la base de montants provisoires pour certains actifs acquis et passifs repris pour lesquels l'exercice de PPA (« Purchase Price Accounting ») est toujours en cours, compte tenu de la volumétrie des données à traiter et de la complexité de certains sujets. En effet, la valorisation de certains éléments étant étroitement liée à la valorisation d'autres actifs, l'exercice d'allocation ne peut être fiable que lorsque tous les éléments ont été traités. Celui-ci sera finalisé au cours du dernier trimestre de l'année 2015 (à la fois pour SFR et Virgin), sur la base d'analyses réalisées par des experts.

En conséquence, le montant des goodwill est provisoire et fera l'objet d'une révision dans les comptes annuels 2015 sur la base de la détermination finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

Au 31 décembre 2014, une partie du goodwill lié aux acquisitions de SFR et Virgin a été allouée en immobilisations incorporelles au titre de :

- l'activation de la rémunération d'acquisition des clients pour une valeur nette comptable de 91 millions d'euros ; ce montant net de l'impôt différé, a été imputé sur le goodwill à hauteur de 56 millions d'euros ;
- l'activation des coûts internes liés aux développements réseaux et systèmes d'information, aux coûts de mise en place des Frais d'Accès aux Services et aux coûts de reconditionnement des box rendues par les clients, pour une valeur nette comptable de 271 millions d'euros ; ce montant net de l'impôt différé, a été imputé sur le goodwill à hauteur de 168 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe anticipe une allocation du prix payé aux principaux actifs identifiés suivants :

- les relations clients identifiées pour les segments B2C et B2B. Ces relations clients seront valorisées par la méthode des surprofits. Leur durée de vie sera représentative de leur durée de vie économique.
- la marque SFR, comprenant l'ensemble des marques associées (SFR Business Team, Red, etc.). Cette marque sera valorisée par la méthode des redevances.
- les licences détenues par le groupe (licence UMTS, GSM et LTE), le réseau et les équipements liés. Ces actifs seront valorisés par une approche par les coûts ou par les revenus suivant leur nature. Leur durée de vie sera représentative de leur durée de vie économique.

Par conséquent, certains actifs ayant une durée de vie finie, les résultats opérationnels futurs du Groupe pourraient être affectés de manière significative notamment par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Le montant de goodwill résiduel s'expliquera notamment par les synergies attendues de ces rapprochements (complémentarité des réseaux, rationalisation des coûts, synergies dans les investissements) qui sont actuellement en cours de mise en œuvre au sein du groupe, ainsi que par la capacité à attirer de nouveaux clients dans le futur.

Perte de valeur

Le Groupe réexamine la valeur des actifs de ses Unités Génératrices de Trésorerie à chaque fois que des événements ou évolutions de l'environnement économique font peser un risque de perte de valeur.

Au 30 septembre 2015, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité ¹
Disponibilités	148	191
Équivalents de trésorerie (a)	136	429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	284	620

¹ Se référer à la note 17 - Information retraitée

a) Les équivalents de trésorerie correspondent, au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2014, principalement à des OPCVM monétaires.

11 Capitaux propres

Au 30 septembre 2015, suite à l'annulation des actions auto-détenues telle que décrite en Note 3.1, le capital social de Numericable-SFR s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 438 245 303 euros, divisé en 438 245 303 actions ordinaires d'un montant nominal de 1 euro.

11.1 Evolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions émises
31 décembre 2014		486 939 225
28 mai 2015	Annulation des actions d'autocontrôle	(48 693 922)
30 septembre 2015		438 245 303

11.2 Actions propres

Comme indiqué en Note 3.1, le Groupe a procédé début mai 2015 au rachat de 48 693 922 actions propres auprès de Vivendi. Ces actions ont ensuite été annulées en date du 28 mai 2015.

Par ailleurs, le Groupe a conclu début 2014 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations sur le marché NYSE Euronext Paris.

Au 30 septembre 2015, le Groupe détient 40 387 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

11.3 Réserves liées aux autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Attribuables aux propriétaires de la société mère				
	Instruments financiers de couverture	Gains et pertes actuariels	Autres éléments	Impôts différés	Total autres éléments du résultat global
Solde au 31 décembre 2013	-	(2)	-	-	(2)
Variation	(207)	-	-	79	(129)
Solde au 30 septembre 2014	(207)	(2)	-	79	(131)
Variation	39	(3)	(0)	(14)	21
Solde au 31 décembre 2014	(169)	(5)	(0)	64	(109)
Variation	100	-	(1)	(37)	62
Solde au 30 septembre 2015	(69)	(5)	(1)	27	(48)

12 Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Courants		Non courants		Total	
	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité
Emprunts obligataires	43	163	9 114	8 572	9 157	8 735
Emprunts bancaires	70	16	4 853	3 967	4 924	3 983
Instruments dérivés	-	-	85	-	85	-
Emprunts et dettes financières	114	179	14 052	12 539	14 165	12 718
Dettes de location financement	33	37	27	32	59	69
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	42	40	42	40
Dépôts de garantie reçus de clients	12	17	108	69	121	86
Découverts bancaires	33	36	-	-	33	36
Complément de prix Vivendi	-	-	-	644	-	644
Divers ¹	109	9	18	25	127	34
Autres passifs financiers	187	99	195	810	382	909
Total des passifs financiers	301	278	14 247	13 349	14 547	13 627

¹ Incluent, au 30 septembre 2015, (i) une dette de 59 millions d'euros liée à la mise en place au cours de l'exercice d'un contrat de titrisation de créances et (ii) une dette de 41 millions d'euros liée à la mise en place au cours de l'exercice d'un contrat de reverse factoring.

12.1 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par le Groupe se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2015	31 décembre 2014 retraité
Emprunts obligataires	9 190	8 670
Emprunts bancaires	4 980	4 047
Dettes de location-financement	59	69
Autres passifs financiers	118	70
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	14 347	12 856
Disponibilités et équivalents de trésorerie	284	620
Instruments dérivés, nets	1 590	912
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	1 873	1 532
Endettement financier net (a) – (b)	12 474	11 325

(a) Les éléments du passif correspondent au montant nominal des passifs financiers, hors intérêts courus, impact du TIE, TSDI, dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie reçus des clients et dette financière liée au reverse factoring) et complément de prix envers Vivendi ; tous ces passifs étant convertis au cours de clôture.

(b) Les éléments de l'actif incluent les disponibilités et équivalents de trésorerie et la valeur des instruments dérivés qui se décompose, au 30 septembre 2015, en un effet change de 1 750 millions d'euros et un effet taux de (161) millions d'euros. Au 31 décembre 2014, elle se décomposait en un effet de change de 1 063 millions d'euros et un effet taux de (151) millions d'euros.

12.2 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 (notamment pas de transfert du niveau de juste valeur, et pas de changement dans les techniques d'évaluations utilisées).

13 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La présente note décrit les litiges, apparus ou ayant évolué de façon importante depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2014, qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

13.1 DSP 92

Un désaccord est survenu entre le Département des Hauts-de-Seine (« CG92 ») et la société Sequalum sur les conditions d'exécution d'un contrat de délégation de service public « THD Seine » signé le 13 mars 2006 entre Le Département des Hauts-de-Seine et le groupement d'entreprises constituées de Numericable, SFR Collectivités et Eiffage. L'objet de cette délégation visait à la création d'un réseau très haut débit en fibre optique sur le territoire du département des Hauts-de-Seine.

La société Sequalum est venue aux droits du groupement signataire.

Au 30 septembre 2015, la valeur nette comptable dans les comptes sociaux du réseau construit par Sequalum est d'environ 140 millions d'euros et la société a perçu 27 millions d'euros de subventions du Conseil Général.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2014, le Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine a décidé de résilier « pour faute et aux torts exclusif du délégataire » la convention de délégation de service public conclue avec Sequalum à effet du 30 juin 2015. Le Département des Hauts-de-Seine a émis en septembre 2014 un titre de recettes aux fins de paiement de pénalités pour un montant total d'environ 45 millions d'euros, correspondant à de prétendus retards dans la mise en œuvre des déploiements de fibre optique et du raccordement d'immeubles.

Dans le cadre de l'exécution du contrat et à la suite de l'envoi dudit titre, le Département a également sollicité auprès de l'établissement financier concerné la mise en œuvre de la garantie à première demande consentie par Sequalum à hauteur du plafond de 10 millions d'euros prévu par la convention.

A ce jour, l'établissement financier n'a pas fait droit à cette demande en considérant qu'elle ne respectait pas la forme et la documentation requises pour la mise en jeu de la garantie ; le tribunal de commerce de Nanterre, saisi en référé a donné raison à l'établissement financier en rejetant la demande de versement.

Le titre de recette a été contesté par requête enregistrée par le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise le 3 septembre 2014. Son exécution et donc le paiement de son montant sont suspendus dans l'attente d'une décision sur le fond.

Un nouveau titre de recette a été émis le 7 mai 2015 par le Département au titre de nouveaux retards invoqués par le délégant. Ce titre, d'un montant de 51 millions d'euros (et s'ajoutant au premier titre de recette émis en septembre 2014 pour un montant de 45 millions d'euros) a également fait l'objet de contestations dans sa forme et dans son principe près le Tribunal Administratif. Le Département a de nouveau actionné la garantie à première demande pour un montant de 10 millions d'euros. Le tribunal de commerce de Nanterre a jugé qu'il n'y avait pas lieu à référé. Cette décision fait l'objet d'un appel devant la Cour d'Appel de Versailles.

Par ailleurs, le Département a engagé une procédure visant à obtenir la communication de nombreuses pièces et des moyens d'accès aux locaux et équipements partagés avec Numericable. Le Conseil d'Etat a très partiellement fait droit à la demande de communication de documents mais a répondu favorablement à la demande de moyens d'accès.

La décision du Conseil Général de résilier le contrat de délégation a fait l'objet d'une contestation juridictionnelle de caractère indemnitaire. Dans l'hypothèse où les juridictions compétentes viendraient à considérer que la résiliation est fondée sur les griefs invoqués par le Département, Sequalum pourrait être tenue non seulement de rembourser les subventions publiques perçues dans le cadre du projet DSP 92, à hauteur de la part non amortie des subventions, et tout préjudice susceptible d'être considéré comme causé par les fautes commises alléguées par le Département.

Par ailleurs, le Département des Hauts-de-Seine a bénéficié, au 30 juin 2015, de la remise en pleine propriété des biens de retour de la DSP. En contrepartie et même en l'hypothèse où le juge considérerait la résiliation comme fautive, le Département devra indemniser Sequalum d'un montant correspondant à minima à la valeur nette desdits biens de retour.

Il est à noter que Sequalum a saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dès le 16 octobre 2014 d'une requête visant à ce que soit prononcée la résiliation de la délégation de service public pour cause de force majeure résidant dans le bouleversement irréversible de l'économie contractuelle.

Suite à la résiliation de la convention de DSP 92, la direction du Groupe a procédé à un examen du risque associé à ces procédures et a constaté qu'à ce stade il existe trop d'incertitudes pour évaluer le risque éventuel pour le Groupe. Dans ces conditions les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis.

Une requête a été déposée par Sequalum devant le tribunal administratif en vue d'obtenir le versement de la subvention non versée par le département ainsi que les intérêts de retard y afférent.

Numericable précise qu'elle dispose par ailleurs de ses propres fibres optiques sur le territoire du Département des Hauts-de-Seine lui permettant de servir ses clients. De plus, le chiffre d'affaires généré par la DSP 92 représentait un poids relativement peu significatif au niveau du Groupe.

13.2 Litige lié au contrat de marque blanche entre Numericable et Bouygues Telecom

Le 24 juillet 2015, la société Bouygues Telecom a fait délivrer une assignation aux sociétés NC Numericable et Completel sur le fondement du contrat THD conclu entre ces trois sociétés le 14 mai 2009 et qui avait fait l'objet d'une réclamation de la part de Bouygues Telecom à l'encontre des mêmes sociétés en novembre 2013. Bouygues Telecom reproche à NC Numericable et Completel divers manquements contractuels et précontractuels et sollicite du Tribunal de commerce outre l'annulation de certaines stipulations contractuelles, la condamnation de ces sociétés à lui verser a minima 53 millions d'euros à parfaire. Les sociétés NC Numericable et Completel entendent contester l'ensemble des demandes de la société Bouygues Telecom.

13.3 Litige fiscal concernant la fusion SFR/VTI

Dans le cadre de l'accord conclu le 27 février 2015 avec Vivendi, Vivendi a pris l'engagement de restituer à SFR, le cas échéant, les impôts et cotisations qui viendraient à être mis à la charge de SFR au titre de l'exercice 2011 et que SFR aurait à l'époque déjà acquittés à Vivendi, dans la limite d'une somme totale de 711 millions d'euros couvrant la totalité de la période d'appartenance de SFR au groupe fiscal Vivendi, si la fusion de SFR et VTI en 2011 était définitivement invalidée au plan fiscal. Vivendi et Altice/Numericable-SFR ont convenu de coopérer pour contester la position des autorités fiscales.

14 Engagements et obligations contractuelles

Les principales évolutions des engagements liés à l'acquisition de SFR sont présentées dans la note 3 relative aux événements significatifs de la période.

L'Autorité de la concurrence a demandé au Groupe de céder le réseau DSL de Completel. Compte tenu de l'état des discussions et des offres reçues, le Groupe a décidé de déprécier au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 l'intégralité de la valeur nette comptable de ces actifs, sans toutefois que cela n'ait eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Aucun autre événement majeur n'a affecté les engagements et obligations contractuelles reçus ou donnés décrits dans les comptes consolidés 2014.

15 Transactions avec les parties liées

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015, la nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative par rapport à celles publiées au 31 décembre 2014.

16 Entité consolidante

Les comptes consolidés de Numericable-SFR sont inclus dans les comptes consolidés d'Altice N.V., société cotée au Pays-Bas.

17 Information retraitée

17.1 Etat de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014 a été retraité :

- de l'ajustement du prix lié au rachat de SFR et de Virgin tel que décrit en Note 3.1 (diminution du poste « Goodwill » de 120 millions d'euros pour SFR et 5 millions d'euros pour Virgin Mobile en contrepartie du poste « Autres actifs financiers courants ») en conformité avec la norme IFRS3 ;
- de la reconnaissance d'actifs incorporels telle que décrite en note 9 (diminution du poste « Goodwill » de 224 millions d'euros après impôt différé) en conformité avec la norme IFRS3 ;
- de plusieurs reclassements de rubriques suite à un changement de présentation de l'état de la situation financière exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état de la situation financière consolidée publié au 31 décembre 2014 et l'état de la situation financière consolidée retraité :

Numericable-SFR

Comptes intermédiaires consolidés condensés au 30 septembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2014 publié	Ajustements IFRS 3	Reclasse- ments	31 décembre 2014 retraité
Goodwill	12 935	(355)	-	12 580
Immobilisations incorporelles	4 196	362	-	4 558
Immobilisations corporelles	5 897	-	-	5 897
Titres mis en équivalence	130	-	-	130
Autres actifs financiers non courants	1 049	-	(1 049) ¹	-
Actifs financiers	-	-	1 003 ¹	1 003
Impôts différés actifs	634	(137)	-	497
Autres actifs non courants	-	-	50 ¹	50
Actifs non courants	24 840	(131)	4	24 713
Stocks	256	-	-	256
Créances clients et autres créances	2 812	-	(82) ⁴	2 730
Créances d'impôts sur les résultats	252	-	-	252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	546	-	74 ⁴	620
Autres actifs financiers courants	8	125	-	133
Actifs courants	3 874	125	(8)	3 991
Total Actif	28 714	(6)	(5)	28 704
Capitaux propres consolidés	7 975	-	-	7 975
Passifs financiers non courants	13 349	-	(13 349) ²	-
Emprunts et autres dettes financières long terme	-	-	12 539 ²	12 539
Autres passifs financiers non courants	-	-	810 ²	810
Provisions non courantes	327	-	-	327
Impôts différés passifs	43	-	-	43
Autres passifs non courants	583	-	-	583
Passifs non courants	14 302	-	-	14 302
Passifs financiers courants	283	-	(283) ²	-
Emprunts et dettes financières court terme	-	-	179 ²	179
Autres passifs financiers courants	-	-	99 ^{2/4}	99
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	5 621	-	(5 621) ³	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	5 014 ³	5 014
Dettes d'impôts sur les résultats	217	-	-	217
Provisions courantes	317	(6)	-	312
Autres passifs courants	-	-	607 ³	607
Passifs courants	6 438	(6)	(5)	6 428
Total Passif	28 714	(6)	(5)	28 704

¹ Reclassement des actifs opérationnels non courants (autres que financiers) dans une nouvelle rubrique dédiée intitulée « Autres actifs non courants ».

² Reclassement des passifs financiers dans deux catégories distinctes : les emprunts et dettes financières d'une part et les autres passifs financiers d'autre part. La décomposition de ces deux rubriques est donnée en Note 12.

³ Reclassement des dettes fournisseurs et autres passifs courants entre dettes fournisseurs et autres dettes d'une part et autres passifs courants d'autre part, étant précisé que les autres passifs courants au 31 décembre 2014 incluaient notamment la part à court terme des produits constatés d'avance (591 millions d'euros).

⁴ Reclassement notamment des effets à recevoir dans la trésorerie et équivalents de trésorerie (77 millions d'euros) et dans les passifs financiers courants (-5 millions d'euros).

17.2 Etat de performance financière

L'état de performance financière au 30 septembre 2014 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état de performance financière publié au 30 septembre 2014 et l'état de performance financière retraité :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2014 publié	Reclasse- ments	30 septembre 2014 retraité
Chiffre d'affaires	995	-	995
Achats et sous-traitance	-	(236) ¹	(236)
Autres charges opérationnelles	(1)	(219) ¹	(220)
Charges de personnel	(118)	32 ²	(86)
Amortissements et dépréciations	(230)	-	(230)
Autres charges et produits non récurrents	-	(10) ³	(10)
Achats externes	(465)	465 ¹	-
Impôts et taxes	(24)	24 ¹	-
Provisions	(10)	10 ⁴	-
Autres produits opérationnels	66	(66) ²	-
Résultat opérationnel	213	0	213
Produits financiers	5	-	5
Coût de l'endettement brut	(285)	(50) ⁵	(335)
Autres charges financières	(148)	50 ⁵	(98)
Résultat financier	(427)	0	(427)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat avant impôt	(214)	0	(214)
Produits (Charges) d'impôts sur les résultats	36	-	36
Résultat net des activités poursuivies	(178)	0	(178)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net	(178)	0	(178)
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(178)	-	(178)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(0)	-	(0)

¹ La rubrique achats et sous-traitance regroupe les coûts directs liés aux ventes (TV, téléphonie, DATA etc...) et les coûts de sous-traitance. Les autres charges opérationnelles incluent les coûts suivants : Service clients, Marketing, Réseau, Frais généraux, Impôts et taxes. Ces coûts étaient préalablement majoritairement regroupés dans les rubriques « Achats externes » et « Impôts et taxes ».

² Les charges de personnel sont désormais présentées nettes de la masse salariale capitalisée, qui était dans les comptes publiés présentée en « Autres produits opérationnels ».

³ Cette catégorie regroupe les charges /ou produits que le Groupe considère comme non récurrents.

⁴ Les provisions sont ventilées dans les nouvelles rubriques de coûts.

⁵ Le coût de l'endettement brut correspond aux intérêts sur la dette Senior du Groupe et inclut désormais l'amortissement des frais sur emprunts (selon la méthode du taux d'intérêt effectif), les écarts de change sur la dette Senior ainsi que l'impact de la juste valeur des instruments dérivés liés à la dette Senior. Ces éléments étaient auparavant inclus dans les autres charges financières.

17.3 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2014 a été retraité suite à un changement de présentation exposé en note 1.1.

Le tableau suivant présente le passage entre l'état publié au 30 septembre 2014 et l'état retraité :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 septembre 2014 publié	Reclasse- ments	30 septembre 2014 retraité
Résultat net, part du groupe	(178)	-	(178)
<i>Neutralisations :</i>			
Amortissements, dépréciations et provisions	225	-	225
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0)	-	(0)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(4)	-	(4)
Résultat financier	-	427 ¹	427
Charges (Produits) d'impôts sur les résultats	(36)	-	(36)
Coût de l'endettement brut	285	(285) ¹	-
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(79)	79 ¹	-
Ecarts de change, nets	97	(97) ¹	-
Autres éléments non monétaires	41	(38) ¹	3
<i>Impôts payés</i>	(1)	-	(1)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	17	(64) ¹	(47)
Flux net des activités opérationnelles	366	23	390
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(251)	(23) ²	(275)
Acquisition d'actifs financiers détenus en vue de la vente	(2)	-	(2)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-	4
Variation du BFR lié aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	(1)
Variation des quasi-disponibilités	(8 894)	-	(8 894)
Subventions reçues	1	(1) ²	-
Flux nets des activités d'investissement	(9 142)	(25)	(9 168)
Souscription d'emprunts	11 631	20 ^{2/3}	11 651
Remboursement d'emprunts	(2 659)	21 ³	(2 638)
Variation des autres passifs financiers	-	(16) ³	(16)
Autres flux liés aux activités financières	-	(90) ¹	(90)
Intérêts payés	(283)	66 ¹	(216)
Flux net des activités de financement	8 689	2	8 691
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(87)	(0)	(87)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en début de période	101	-	101
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets en fin de période	14	-	14

- ¹ Les neutralisations incluent désormais l'intégralité du résultat financier alors qu'auparavant, seuls le coût de l'endettement brut, la variation de la juste valeur des instruments dérivés et les écarts de change étaient neutralisés. Suite à ces reclassements :
- la rubrique « Autres éléments non monétaires » représente la charge non cash des plans de stock-options pour 3 millions d'euros ;
 - la ligne « Intérêts payés » présente l'impact cash des intérêts sur les dettes Senior ;
 - la ligne « Autres flux liés aux activités financières » inclut principalement les frais d'extinction des dettes remboursées en mai 2014 pour 89 millions d'euros.
- ² Les acquisitions d'immobilisations incluent désormais les acquisitions financées par location financement pour 25 millions d'euros nettes des subventions reçues (1 million d'euros) en contrepartie d'une variation des autres passifs financiers.
- ³ Les lignes « Souscription d'emprunts » et « Remboursement d'emprunts » correspondent uniquement aux dettes Senior, les variations des autres passifs financiers étant désormais positionnées sur une ligne distincte (à ce titre, il a été effectué un reclassement de 5 millions d'euros de la ligne « Souscription d'emprunts » vers la ligne « Variation des autres passifs financiers » et de 21 millions d'euros de la ligne « Remboursement d'emprunts » vers la ligne « Variation des autres passifs financiers »).

18 Evénements postérieurs à la clôture

Le 22 octobre, Numericable-SFR a annoncé avoir levé deux nouvelles dettes à terme, une de 1,34 milliard de dollars et une autre de 500 millions d'euros. Ces dettes à terme ont une maturité fixée à janvier 2023 et portent intérêt à Libor/Euribor (avec un plancher à 0,75%) plus une marge de 4%. Les deux prêts ont été placés à 98,5% de leur valeur faciale. L'intégralité du montant du prêt à terme libellé en dollars a été convertie en un prêt en euros de 1,18 milliard d'euros portant une marge de 4,15% augmentée de l'Euribor.

A la suite de la mise en place de ces nouvelles dettes, la maturité moyenne de la dette de Numericable-SFR a augmenté de 5,9 ans à 6,1 ans et le coût moyen de la dette est passé de 4,8% à 4,9%.

Les produits résultant des prêts à terme, la trésorerie disponible et les disponibilités sur le crédit revolving de Numericable-SFR serviront à payer la distribution, annoncée le 14 octobre 2015, aux actionnaires de Numericable-SFR d'un montant total de 2,5 milliards d'euros, prélevé sur la prime d'émission.

19 Information financière proforma condensée consolidée

19.1 Etat de performance financière proforma condensé consolidé pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2014

	Septembre 2014					
	Numericable SFR			Ajustements Proforma		Numericable SFR
	Etats financiers consolidés historiques	SFR	Virgin	Montant	Note	Informations financières Proforma
Chiffre d'affaires	995	7 396	300	(94)	19.2.a	8 597
Charges d'exploitation	(783)	(6 886)	(291)	27	19.2.b	(7 933)
Résultat d'exploitation	213	510	9	(68)		664
Résultat financier	(427)	(155)	(2)	(40)	19.2.c	(623)
(Charges) Produits d'impôts sur les sociétés	36	(164)	(3)	41	19.2.d	(90)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	(7)	-	-		(7)
Résultat net	(178)	184	5	(67)		(56)
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(178)	178	5	(67)	19.2.e	(62)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	6	-	-	19.2.e	6

19.2 Notes relatives à l'information financière proforma condensée consolidée au 30 septembre 2014

Base de préparation

L'information financière proforma condensée consolidée ci-après a été établie conformément à l'article 222-2 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2007-05 relative à l'information financière proforma.

Elle inclut un état de performance financière consolidée proforma condensé pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014, visant à présenter l'impact des acquisitions du Groupe SFR (SFR SA, SIG 50 et leurs filiales, y compris Telindus, acquis par le Groupe SFR en date du 30 avril 2014) et du Groupe Virgin Mobile (Omer Telecom Limited et ses filiales) et le financement associé, comme si les « Opérations » (les acquisitions, le financement des acquisitions et les opérations de refinancement liées aux acquisitions) étaient intervenues au 1^{er} janvier 2014.

L'information financière proforma est uniquement présentée à titre indicatif et ne reflète ni les opérations, ni la situation financière que Numericable-SFR aurait atteinte si les Opérations s'étaient produites au 1^{er} janvier 2014. L'information financière proforma ne reflète pas non plus les résultats opérationnels futurs ou la situation financière future de Numericable-SFR. Elle n'intègre pas de coûts de restructuration et/ou d'intégration, qui pourraient être engagés suite aux Acquisitions et qui ne devraient pas avoir d'incidence prolongée sur le Groupe.

L'information financière proforma n'inclut pas de produits/charges d'impôt qui résulteraient d'une restructuration fiscale du Groupe.

L'information financière proforma condensée consolidée repose sur des estimations et des hypothèses préliminaires que Numericable-SFR juge raisonnables. En particulier, le montant des goodwill calculé sur

les acquisitions de SFR et Virgin Mobile est encore provisoire au 30 septembre 2015 et fera l'objet d'une révision sur la base de l'évaluation finale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, qui se traduira par la comptabilisation de certains actifs identifiables acquis tels que des licences, des marques et de la clientèle qui auront une durée de vie limitée et qui seront amortis. Par conséquent, les résultats opérationnels futurs du Groupe pourraient être affectés de manière significative par les charges d'amortissements liés à ces actifs identifiables acquis.

Seuls les ajustements qui peuvent être documentés et estimés de manière fiable à la date de préparation de l'information financière proforma condensée consolidée sont pris en compte. Par exemple, l'information financière proforma condensée consolidée ne reflète pas d'économies de coûts ou de synergies potentielles.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dans l'information pro forma a été calculée sur la base des conditions de marché et de couverture existant en mai 2014 lors du financement des Acquisitions, ce qui conduit à ne pas constater d'ajustement proforma à ce titre.

L'information financière proforma condensée consolidée ne reflète aucun élément spécifique tel que les provisions liées aux dispositions contractuelles de changement de contrôle ni aucun coût d'intégration qui pourrait être engagé suite aux Acquisitions. Les éléments non récurrents qui sont directement attribuables aux Opérations et qui peuvent être documentés et estimés de manière fiable sont inclus dans les ajustements proforma.

Informations financières historiques

L'information financière proforma condensée consolidée doit être lue conjointement avec les Notes des présents états financiers. Elle a été préparée à partir :

- Des comptes intermédiaires consolidés condensés de Numericable-SFR au 30 septembre 2014 ;
- Des comptes combinés intermédiaires condensés de SFR S.A., SIG 50 S.A. et de leurs filiales pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2014 ;
- De l'information financière consolidée de Virgin Mobile pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2014. Virgin Mobile ayant clôturé son exercice précédent en date du 31 mars 2014, l'information financière au titre de la période de neuf mois close au 30 septembre 2014 a été reconstituée à partir :
 - o des états financiers consolidés au 31 mars 2014 ;
 - o de l'information financière consolidée de la période de neuf mois close au 31 décembre 2013 (qui n'a pas été auditée ou fait l'objet d'un examen limité) ;
 - o de l'information financière consolidée de la période de six mois close au 30 septembre 2014 (qui n'a pas été auditée ou fait l'objet d'un examen limité).

Opérations intragroupes

Suite aux Acquisitions, toutes les opérations réalisées entre Numericable-SFR, le groupe SFR et le groupe Virgin Mobile sont considérées comme des opérations intragroupes. Ainsi l'ensemble des opérations entre Numericable-SFR, le groupe SFR et le groupe Virgin Mobile ont été éliminées lors de l'élaboration de l'information financière proforma.

Ajustements pro forma

Sauf indication contraire, les ajustements proforma sont déterminés avant effet d'impôt.

- (a) Les ajustements proforma effectués sur le chiffre d'affaires concernent (i) l'élimination du chiffre d'affaires intragroupe réalisé entre Numericable-SFR, SFR, Virgin Mobile et Telindus pour un montant total de 170 millions d'euros et (ii) l'inclusion du chiffre d'affaires du Groupe Telindus pour la période de quatre mois comprise entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2014 pour 75 millions d'euros.
- (b) Les ajustements proforma effectués sur les charges opérationnelles incluent principalement (i) l'élimination des opérations intragroupes entre Numericable-SFR, SFR, Virgin Mobile et Telindus pour 162 millions d'euros, (ii) l'inclusion des charges d'exploitation du Groupe Telindus pour la période de quatre mois comprise entre le 1er janvier 2014 et le 30 avril 2014 pour 77 millions d'euros, (iii) les frais d'acquisition restant à supporter par le Groupe pour 24 millions d'euros, (iv) un impact négatif de 31 millions d'euros lié à l'application d'IFRIC 21 et (v) un impact net négatif de 3 millions d'euros lié à l'activation des coûts d'acquisition clients telle que réalisée dans les comptes historiques du Groupe à compter de l'exercice 2015 (81 millions d'euros d'activations de coûts – une charge d'amortissement complémentaire de 84 millions d'euros). L'harmonisation des règles de gestion réalisée au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 n'a pas d'incidence matérielle sur le résultat opérationnel proforma présenté au 30 septembre 2014, et à ce titre, n'a pas fait l'objet d'un retraitement.
- (c) Les ajustements proforma effectués sur les charges financières (charge additionnelle de 40 millions d'euros) incluent principalement:
- Le complément d'intérêts, pour la période allant de janvier à mai 2014, sur les nouveaux financements levés par Numericable-SFR en mai 2014 dans le cadre des acquisitions, pour un montant total de 229 millions d'euros (incluant l'amortissement des coûts d'émission des nouveaux emprunts sur leur durée de vie). L'ajustement proforma a été calculé sur la base des conditions d'emprunt obtenues en mai 2014 lors du financement des acquisitions ;
 - L'annulation des intérêts relatifs à l'ancienne Dette Senior de Numericable-SFR qui a été refinancée et remboursée de manière anticipée en mai 2014. Ces intérêts représentaient 55 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 ;
 - L'annulation des intérêts financiers relatifs aux dettes financières de SFR et Virgin envers leurs anciens actionnaires et ayant été remboursées par Numericable-SFR lors de la finalisation des Opérations. Ces charges financières représentaient 142 millions d'euros au titre de la période de neuf mois close au 30 septembre 2014.
- (d) Un produit d'impôt de 41 millions d'euros a été reflété dans l'état de performance financière proforma condensé consolidé afin de tenir compte d'un effet d'impôt sur l'ensemble des ajustements proforma impactant le résultat avant impôt, à l'identique du retraitement effectué dans le cadre des comptes proforma établis au 31 décembre 2014.
- (e) Aucun de ces ajustements n'est considéré comme ayant un impact sur les intérêts minoritaires.